

# LA CELLE St CLOUD

24 juin 2014

**Présidence** : Monsieur Olivier DELAPORTE, Maire

**Etaient présents** :

Mesdames et Messieurs, Pierre SOUDRY, Sylvie d'ESTEVE, Mme NAPOLY, Jean-Christian SCHNELL, Laurence AUGERE, Sophie TRINIAC, Hervé BRILLANT, Laurence SEGUY, Michel BILDORFF (point 1) (*Maires-adjoints*), Daniel TURCK, Jacques FRANQUET, Bernadette GRELU, Valérie LABORDE, Birgit DOMINICI, Geneviève SALSAT, Anne-Sophie MARADEIX, M. VIGNES, Laurent BOUMENDIL, Olivier LEVASSEUR, Agnès THEARD, Gwenaëlle VELOU, Fabrice VIEILLE, Fleur MCGREGOR (à partir du point 2), Jean-François BARATON, Stéphane DASSE, Olivier BLANCHARD, Monique FERNEZ (*Conseillers municipaux*).

**Absents et excusés** : Jean-Claude TEYSSIER, Michel BILDORFF (à partir du point 2) (*Maires-adjoints*), Patrice FORGET Georges LEFEBURE, Carmen OJEDA-COLLET, Fleur MCGREGOR (le point 1), Frédérique VIAL, Mme DELAIGUE, Stéphane MICHEL, (*conseillers municipaux*)

**Procurations** :

M. TEYSSIER	à	M. SCHNELL
M. BILDORFF	à	Mme TRINIAC
M. FORGET	à	M. SOUDRY
M. LEFEBURE	à	Mme d'ESTEVE
Mme OJEDA-COLLET	à	M. DELAPORTE
Mme MCGREGOR	à	Mme VELOU
Mme VIAL	à	M. DASSE
Mme DELAIGUE	à	M. BLANCHARD
M. MICHEL	à	Mme FERNEZ

**Secrétaire de séance** : Mme Bernadette GRELU (*Conseillère municipale*)

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**1.** Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 mai 2014.

**A L'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix**

## ORGANISATION MUNICIPALE

**2.** Décide de créer trois quartiers correspondant aux secteurs suivants :

- secteur Nord-Est (La Feuillaume, le Bourg, Saint-François d'Assise, la Jonchère)
- secteur Centre-Ouest (Petit Beauregard, la Chataigneraie, le Centre, les Gressets)
- secteur Sud-Ouest (Beauregard)

Et d'approuver la charte de la démocratie locale définissant l'objet et le fonctionnement des conseils de quartier.

**A la MAJORITE des membres présents et représentés :**

**Pour : 32**

**Contre : 3 – M. BARATON, Mme VIAL, M. DASSE**

**3** Décide de déterminer à deux le nombre d'adjoints de quartier.

**A la MAJORITE des membres présents et représentés :**

**Pour : 30**

**Contre : 3 – M. BARATON, Mme VIAL, M. DASSE**

**Abstentions : 2 – M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE**

**4** Procède à l'élection à bulletins secrets des candidats aux postes de Maire-adjoint de quartier.

Candidat n°1 : Mme Agnès THEARD

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35

Nombre de bulletins blancs: 2

Nombre de bulletins nuls : 3

Nombre de voix obtenues par le candidat : 30

Mme Agnès THEARD Est élue maire-adjoint de quartier

Candidat n°2 : M. Daniel TURCK

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35

Nombre de bulletins blancs: 3

Nombre de bulletins nuls : 3

Nombre de voix obtenues par le candidat : 29

M. Daniel TURCK Est élu maire-adjoint de quartier

**5** Décide, dans le cadre du régime indemnitaire des élus, d'adopter la majoration maximum de 15% susceptible de s'appliquer à l'enveloppe indemnitaire, en raison du fait que la commune est chef-lieu de canton,

- de fixer le montant de l'enveloppe correspondante permettant une répartition entre les différents élus susceptibles de bénéficier d'une indemnité ; une indemnité peut également être versée aux conseillers municipaux délégués dans la limite de cette enveloppe sous condition que les indemnités du Maire et des Adjoints soient diminuées en proportion,
- d'adopter le nouveau tableau de répartition des indemnités.

Ces dispositions prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

**A la MAJORITE des membres présents et représentés :**

**Pour : 30**

**Contre : 5 – M. BARATON, Mme VIAL, M. DASSE, M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE**

## AFFAIRES FINANCIERES ET AFFAIRES GENERALES

### **6. Sous la présidence de Monsieur Pierre SOUDRY,**

Approuve le compte administratif 2013 de la Ville,

Affecte partiellement le résultat de la section de fonctionnement pour permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement à hauteur de 2 527 324,62 euros.

**A la MAJORITE des membres présents et représentés :**

**Pour : 30**

**Contre: 5 – M. BARATON, Mme VIAL, M. DASSE, M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE**

### **7. Sous la présidence de Monsieur Pierre SOUDRY,**

Approuve le compte administratif 2013 du service de l'assainissement,

Reporte le résultat de fonctionnement dans son intégralité en section de fonctionnement.

**A la MAJORITE des membres présents et représentés :**

**Pour : 30**

**Contre : 2 – M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE**

**Abstentions : 3 – M. BARATON, Mme VIAL, M. DASSE**

### **8. Dans le cadre du compte de gestion 2013 de la ville présenté par le Receveur Municipal :**

- arrête sauf règlement par l'autorité compétente, les résultats et totaux des différentes sections budgétaires et budget annexé,
- prend acte de la comptabilité des valeurs inactives,
- déclare que le compte de gestion dressé pour l'année 2013 par le Receveur n'appelle aucune observation ni réserve.

**A la MAJORITE des membres présents et représentés :**

**Pour : 30**

**Contre : 3 – M. BARATON, Mme VIAL, M. DASSE**

**Abstentions : 2 – M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE**

### **9. Dans le cadre du compte de gestion 2013 du service assainissement présenté par le Receveur Municipal :**

- arrête sauf règlement par l'autorité compétente, les résultats et totaux des différentes sections budgétaires et budget annexé,
- prend acte de la comptabilité des valeurs inactives,
- déclare que le compte de gestion dressé pour l'année 2013 par le Receveur n'appelle aucune observation ni réserve.

**A la MAJORITE des membres présents et représentés :**

**Pour : 30**

**Abstentions : 5 – M. BARATON, Mme VIAL, M. DASSE, M. BLANCHARD,  
Mme DELAIGUE**

**10.** Procède aux inscriptions budgétaires nécessaires dans le cadre de la décision modificative n°1 de l'exercice 2014 du budget principal de la ville, qui s'élève à un montant global de 8 656 268,22 €. Afin de permettre l'équilibre des deux sections, il y a lieu de procéder à un virement de la section de fonctionnement au bénéfice de la section d'investissement à hauteur de 3 402 059,23 €.

**A LA MAJORITE des membres présents et représentés :**

**Pour : 30**

**Contre : 5 – M. BARATON, Mme VIAL, M. DASSE, M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE**

**11.** Procède aux inscriptions budgétaires nécessaires dans le cadre de la décision modificative n°1 de l'exercice 2014 du budget annexe assainissement, qui s'élève à un montant global de 664 041,93 €. Afin de permettre l'équilibre entre les deux sections, il y a lieu de procéder à un virement de la section de fonctionnement au bénéfice de la section d'investissement à hauteur de 92 465,45 €.

**A LA MAJORITE des membres présents et représentés :**

**Pour : 33**

**Contre : 2 – M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE**

**12.** Dans le cadre de l'opération de construction de logements sur le site Victor Hugo, autorise M le Maire à signer avec la SIEMP, la convention prévoyant le versement à la SIEMP d'une subvention d'équilibre de 300 000 € et un droit de réservation à la ville sur 10 logements situés sur Beauregard 1 pendant 25 ans à compter de la mise à disposition de chacun de ces logements.

**A la MAJORITE des membres présents et représentés**

**Pour : 32**

**Abstentions : 3 – M. BARATON, Mme VIAL, M. DASSE**

**13.** Décide, dans le cadre de l'opération de construction de logements sur le site Victor Hugo, d'accorder sa garantie à hauteur de 1 427 292 ,50 € pour l'emprunt PLUS que la SIEMP se propos de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations,  
- autorise M le Maire à signer la convention de garantie d'emprunt ainsi que la convention subséquente prévoyant la réservation de trois logements pour 40 ans.

**A LA MAJORITE des membres présents et représentés**

**Pour : 32**

**Abstentions : 3 – M. BARATON, Mme VIAL, M. DASSE**

**14.** décide que la taxe communale sur la consommation finale d'électricité perçue par le SIGEIF est reversée à la commune à hauteur du pourcentage maximum légalement prévu, ou à défaut de plafond légal, à hauteur de 99% du produit perçu sur le territoire de la commune, conformément à la délibération concordante prise par le SIGEIF.

**A L'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix**

**15.** Décide de prendre en compte les modifications du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> juillet 2014 suite aux différents recrutements intervenus ainsi qu'aux résultats de la promotion interne, et adopte le tableau général des effectifs.

**A la MAJORITE des membres présents et représentés**

**Pour : 32**

**Abstentions : 3 – M. BARATON, Mme VIAL, M. DASSE**

**16.** Décide de mettre en place l'entretien professionnel en lieu et place de la notation à partir de 2014, d'appliquer ce dispositif à l'ensemble des agents titulaires et non titulaires de la collectivité, positionnés sur des postes permanents (à l'exception des cadres d'emplois des médecins et des psychologues).

**A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix**

**17.** Décide le maintien du principe du paritarisme numérique, en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaire et suppléants,  
- Fixe à 8 le nombre de représentants titulaires (4 pour les représentants de la collectivité et 4 pour les représentants du personnel) et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,  
- Décide le recueil par le comité technique de l'avis des représentants de la collectivité au même titre que celui des représentants du personnel.

**A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix**

**18.** Approuve la mise en place du dispositif de sélections professionnelles pour les cadres d'emplois d'attaché territorial, de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe, d'éducateur des APS, d'ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe, en fonctions des besoins de la collectivité,  
-décide d'ouvrir le nombre de postes pour chaque cadre d'emploi,  
-autorise le Maire à confier au CIG l'organisation des sélections professionnelles,  
-approuve la convention d'organisation des commissions des sélections professionnelles.

**A la MAJORITE des membres présents et représentés**

**Pour : 32**

**Contre : 3 – M. BARATON, Mme VIAL, M. DASSE**

## VIE SOCIALE ET FAMILLE

**19.** Attribue au Centre Communal d'Action Sociale une subvention de 908 848,55 € au titre de l'année 2014.

**A la MAJORITE des membres présents et représentés**

**Pour : 32**

**Abstentions : 3 – M. BARATON, Mme VIAL, M. DASSE**

**20.** Adopte les nouveaux règlements des activités péri et extra scolaires.

**A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix**

**21.** Approuve les propositions d'activités de « l'école des arts » pour le soir après la classe durant l'année scolaire 2014/2015,

- arrête le montant de la participation des familles à 97€,

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

**A la MAJORITE des membres présents et représentés**

**Pour : 30**

**Abstentions : 5 – M. BARATON, Mme VIAL, M. DASSE, M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE**

## ANIMATION DE LA VILLE

**22.** Décide de donner mandat spécial à M. Turck, M. Teyssier, Mme Grelu, Mme Ojeda-Collet, M. Baraton, Mme Delaigue pour représenter la ville à la fête des moissons à Grodkow qui aura lieu en août 2014,

- décide de donner mandat spécial à M. Turck, Mme Grelu, M. Baraton, pour représenter la ville au Putt-Tage à Beckum du 5 au 8 septembre 2014,

- décide de donner mandat spécial à M. Turck, Mme Maradeix, M. Schnell, Mme Napoly, Mme Dominici, M. le Maire, pour représenter la ville au « Volkstrauertag » à Beckum du 15 au 17 novembre 2014,

**A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix**

**23.** Arrête les tarifs de la bibliothèque municipale à compter du 30 août 2014

**A la MAJORITE des membres présents et représentés**

**Pour : 33**

**Contre : 2 – M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE**

**24.** Maintient les tarifs de location des salons d'exposition à compter du 30 août 2014

**A la MAJORITE des membres présents et représentés**

**Pour : 33**

**Contre : 2 – M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE**

**25.** Arrête les tarifs relatifs au secteur Sport à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 : entrée et location piscine, location des autres équipements sportifs (gymnases, stades), remplacement d'un badge du portail automatique du stade Duchesne ou d'une clé spécial du gymnase Victor Hugo, inscription à l'activité « école des sports ».

**A la MAJORITE des membres présents et représentés**

**Pour : 33**

**Contre : 2 – M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE**

**26.** Décide de demander le remboursement de l'agent de sécurité incendie SSIAP1 à tous les organisateurs de spectacles au théâtre, sur présentation de la facture du prestataire présentée par la ville à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

**A la MAJORITE des membres présents et représentés**

**Pour : 32**

**Abstentions : 3 – M. BARATON, Mme VIAL, M. DASSE**

**27.** Décide d'approuver le projet de convention de gestion des archives de la Communauté de Communes des Coteaux de Seine par la commune de La Celle Saint-Cloud, et d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention.

**A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix**

**28.** Autorise M. le Maire, dans le cadre de la refonte du site web de la ville, à solliciter une subvention auprès du Conseil général de Yvelines et à signer la convention afférente.

**A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix**

## **AMENAGEMENT ET PATRIMOINE**

**29.** PREND ACTE du rapport annuel 2012 d'activités du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France (SIGEIF).

**30.** PREND ACTE du rapport annuel 2012 d'activités du Syndicat Mixte pour la gestion du service des eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC).

**31.** Autorise Monsieur le Maire à signer avec la société France Claire, l'avenant n°3 pour des prestations s'élevant à 7 094,40 € HT portant ainsi le nouveau montant du marché à 330 581,00 € HT à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

**A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix**

**32.** Demande l'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de la Saine (SIABS) au titre de son réseau anciennement communautaire et l'intégration du réseau anciennement communautaire au patrimoine du SIABS.

**A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix**

## INFORMATIONS

➤ Monsieur le Maire :

- Une distribution est faite en séance, du calendrier des commissions municipales et des conseils municipaux jusqu'en décembre 2014.

Florence NAPOLY :

- Rappelle les manifestations des fêtes de la ville du week-end prochain :
  - Vendredi : présentation de la saison culturelle avec le spectacle « Sea girls »,
  - Samedi : fête sur le parvis de l'hôtel de ville avec la participation du « ball trap » de la MJC, stand de restauration de Beckum et tir du feu d'artifice,
  - Dimanche : à 10h30 cérémonies des remises de médailles et à partir de midi sur le parc de la Grand Terre, apéro-zumba avec la MJC, animations du Carré des Arts et des centres de loisirs.

➤ Hervé BRILLANT :

- Evoque la journée nationale du commerce de proximité qui se tiendra le 11 octobre 2014 et à l'issue de laquelle la ville obtiendra un label qui sera installé à l'entrée de la ville. Il rencontre actuellement les commerçants pour recueillir leur participation à cette manifestation qui sera médiatisée par le service communication.

➤ Anne-Sophie MARADEIX :

- La délégation de Beckum arrive jeudi soir et convie le conseil municipal à un apéritif sur leur stand le samedi à 19h30.

➤ Laurence SEGUY :

- Informe de la création d'un compte twitter ville : @celloisinfos.





➤ Jean-François BARATON :

- Demande quel sera le tarif de restauration scolaire des élèves Bougivalais.  
*Réponse de Madame TRINIAC : deux tarifs ont été votés pour les enfants Bougivalais scolarisés à La Celle Saint-Cloud : 6€ pour une tranche allant jusqu'à 793€ et 10€ pour la tranche au-dessus, 10€ étant le prix de revient d'un repas*
- S'étonne de l'absence de vote concernant le tarif de transports scolaire du Petit Beauregard.  
*Réponse de Mme TRINIAC : Un changement d'horaire sur l'école Dunant est intervenu dû à la réforme des rythmes scolaires. Un bilan d'utilisation et un bilan financier sont en cours. Une réunion d'information avec les parents concernés sera organisée.*
- Informe de la fermeture définitive de la poste place de Bendern  
*Réponse de M. BRILLANT : Monsieur LAIGUILLON, directeur de la Poste a été reçu en Mairie, il a assuré que tous les services de la Poste seraient maintenus.*
- S'interroge sur le devenir de la villa Viardot.  
*Réponse de Madame NAPOLY : C'est un dossier difficile. La ville a toujours l'espoir de donner au Domaine des Frênes une vocation culturelle. Le Centre européen de Musique ouvre cette possibilité.*

➤ Stéphane DASSE :

- Regrette qu'aucune animation n'ait été organisée à La Celle Saint-Cloud pour la fête de la Musique.  
*Réponse de Madame NAPOLY : De nombreuses manifestations se sont déroulées les 21 et 22 juin : animation de la place de l'église par le Carré des Arts, groupe de musique de la MJC au parc de la Grande Terre, spectacle de musique salle Caravelle, de nombreuses fêtes des écoles, des crèches et fêtes sportives...*

Pour le Maire,

Pierre SOUDRY,  
Premier Maire-Adjoint